Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14/04/2022
ID : 031-213100324-20220408-DEL_33_2022-DE

AUSSONNE

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N°33/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 **Présents : 25** **Votants : 29** **Procurations : 04**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BAKER	à	M. LAJAT
Mme MONTAGUD	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : – PERSONNEL – Mise à jour du tableau des effectifs budgétaires – Annule et remplace la délibération N°02/2022 du 17 février 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle dans le tableau des effectifs budgétaires présenté en annexe de la délibération N° 02/2022 du Conseil Municipal du 17 février 2022, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 04 avril 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires de la commune tel que présenté

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14/04/2022
ID : 031-213100324-20220408-DEL_33_2022-DE

en annexe. Cette délibération annule et remplace la délibération N°02/2022 du 17 février 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :
Voix Pour : 29
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- De valider la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires présentés en annexe. Cette délibération annule et remplace la délibération N°02/2022 du 17 février 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 avril 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

MAIRIE D'AUSSONNE 31840